



L'ECHO du SRC

n°6

Juin 2020



Piano, piano...

Pour cause de COVID 19, le projet est resté un moment en stand by, mais il est toujours sur les rails, toujours d'actualité. Le nouveau calendrier des divers déménagements de personnels et d'activités devrait se préciser lors de la CSE des 25 et 26 juin. D'ores et déjà des réunions d'échanges et de préparation se mettent en place avec des conseillers volontaires et les représentants de l'entreprise.

(Non) Activité sociale et culturelle

(Vous avez sans doute l'impression qu'il ne se passe rien. Le site n'est guère joignable et personne ne répond au téléphone...)
Une réunion de la commission ASC DO IDF a été demandée par la CFDT. Elle s'est tenue le 19 mai. Le personnel employé par le CSE est en télétravail, mais sans ses outils habituels (pas de téléphone notamment et courrier une fois par semaine seulement). Actuellement, ils répondent aux mails. Une possibilité de fenêtre de chat est à l'étude pour intégration sur le site internet du CSE (qui devrait redémarrer en ce début juin).

Toutes **les prestations** votées par le CSE **sont prêtes** : compte salariés, chèques vacances, billetterie aidée, coupons sport...
Vous n'avez pas pu valider votre **quotient familial** ? Celui de 2019 est reconduit !

Les mises en place du compte salarié, de la **billetterie**, des **CESU Handicap**, des **chèques vacances** seront faites avec effet rétroactif des compteurs sur le quota annuel.

Les prestations seront disponibles dans quelques jours. Vous pourrez demander pour la totalité de vos chèques vacances en une fois.

Concernant les « **Pass Enfants** », un effet rétroactif sera possible sur la période avant élections (novembre 2019).

Voyages d'été à l'étranger : Votre voyage de 2020 sera pour 2021.

(Méchant virus et pas de visibilité suffisante pour vous fournir une prestation garantie).

EN VACANCES!



Carnet noir

Le SCO a malheureusement été endeuillé à trois reprises ces dernières semaines. Si dans les nombreux mails de la direction, l'info s'est noyée :
Olivier JERENT, Maude MARIUS, Laurence BLANQUART nous ont quittés.
Toute notre sympathie à leurs familles et collègues.

Agressions verbales

Au dernier CSSCT, l'entreprise nous a assuré que ceux qui nous téléphonent sont tous des bisounours heureux ! Si, si, si : Une seule agression verbale de client à l'UAT et seulement 3 au SCO... pour toute l'année 2019 !

Le prix « Orange » pour tous !

**Moi ? Dire des
gros mots ?!!
Eh ben putain,
ça me ferait chier !**

Ce prétendu constat confine au ridicule et la direction, elle-même, devrait s'en inquiéter. Son « outil de mesure » (fiche émotionnelle ici, fiche incident là,) n'est clairement pas adapté au quotidien, à la réalité.

Mais tout n'est pas de la responsabilité d'Orange : Nous en sommes aussi, tous, individuellement responsables.

Responsables quand nous considérons comme normales toutes ces conversations à l'ironie blessante, ces cris, ces engueulades (même justifiées par des ratés de l'entreprise), ces demandes de noms, ces me-

naces (voilées ou pas) de bras longs et vengeurs ou même simplement ces bruits de perceuses ou musiques à tue-tête... On a l'habitude !

Non, stop !

Il n'y a pas que les insultes pénalement justiciables qui usent le moral, la santé, qui tapent sur les nerfs et nous épuisent au flux des appels. La dépression, l'hypertension ou les problèmes cardiaques se bâtissent soupirs après soupirs, dents serrées après dents serrées...

Consciemment ou non, l'entreprise fait en sorte de rendre la démarche de signalement et d'alerte compliquée. Elle donne trop souvent l'impression, à tous, que c'est une perte de temps qui « ne changera rien ». Peut-être le croit-elle. Peut-être a-t-elle fini par nous convaincre. Mais il faut sortir de cet engrenage !

Il faut absolument ne plus se contenter d'une pause proposée par un manager, il faut faire noter, remonter, comptabiliser tous ces « échanges » qui imposent de « prendre sur soi ». Un incident, ça n'est pas forcément un gros raciste, sexiste hurleur. Ça ne nécessite pas toujours un envoi de courrier signé de la directrice... ça saoule au quotidien, heure par heure !

Pour qu'une réflexion et des actions soient possibles, pour que les représentants du personnel puissent faire pression, il faut des traces tangibles de toutes nos difficultés. La plupart du temps, elles sont le fruit des procédures et des retards d'Orange, de bugs Orange, de la responsabilité d'Orange... qui mettent les clients sur les nerfs et les conseillers en difficulté. Appel toxique après appel toxique, il faut une prise en compte du coût sur la santé de chacun.

Dès aujourd'hui, notons **TOUS**, QUOTIDIENNEMENT, les appels et situations pénibles... Organisons une collecte, un comptage, d'une façon ou d'une autre...

A vos réflexions, à vos idées !

Aux armes conseillers !



Garde d'enfants

A partir du 2 juin et **jusqu'au 4 juillet** (fin du calendrier scolaire), le **dispositif actuel** (le salarié pose JTL ou CA et bénéficie alors de jours complémentaire d'ASA rémunérée) est **reconduit** pour les salariés dont l'enfant ne peut être accueilli à l'école (attestation nécessaire) et qui se trouvent sans possibilité de garde et sans pouvoir télétravailler.

PVV

La Présidente du CSE de la DO IDF, nous informe qu'elle a appris le **28/05/2020** que sont exclus du maintien de PVC :

Salariés du SCO en ASA garde d'enfant(s) ou ASA personnes vulnérables sont exclus de la PVC depuis le 11 mai (PVC garantie jusqu'au 10 mai) Orange change donc le 28 mai, les règles du jeu avec effet rétroactif alors que le mois est quasiment terminé !!!

La CFDT reste vigilante sur ce point et est intervenue en CSE de la DO IDF en expliquant son mécontentement sur le changement de règle en cours de mois.

Violences intrafamiliales

Les demandes d'intervention pour violences intrafamiliales en France ont connu une hausse de 30% dès la première semaine de confinement. Comme dans « la vie d'avant », comme en cette période de déconfinement, nous devons tous être vigilants.

Quelques contacts utiles :

Le 17 en cas de danger, le 114, joignable par SMS, le 119 quand il s'agit de violences sur des enfants, le 3919 (Violences Femmes Info), la plateforme stop-violences-femmes.gouv.fr.

Le 09 69 39 19 39, le service aux adhérents, peut également aider à trouver des solutions.



Réouverture du site SCO St Michel



Elle est très partielle. Elle ne touche que le service des **cartes SIM** et le service des **homologations** et uniquement **pour les activités ne pouvant être traitées à distance**, en télétravail.

Sont concernées, 4 personnes (sur 6) du service des cartes SIM, 13 pour les homologations (7 en télétravail). Un manager est sur site pour l'ensemble des présents. L'activité se déroule sur une plage horaire restreinte 9h30/18h30 (sans rattrapage des heures non travaillées car hors plage).

A l'arrivée, le personnel reçoit un kit de 50 masques, un flacon hydro-alcoolique de 100 ml, des lingettes désinfectantes et des serviettes jetables (renouvelables).

Le premier jour de reprise a été réduit à une demi-journée de présentation des mesures sanitaires prises et des procédures à respecter pour la santé et la sécurité de tous.

Côté réfectoire, frigos, machines à café, distributeurs, fours à micro-ondes sont condamnés... Une chaise et donc seulement une personne par table.



Restauration

Bientôt la faim de l'attente !

Le comité national de restauration a souhaité prioriser une « prime repas » sur la fiche de paie plutôt que des « tickets » restaurants plus difficile à utiliser.

Cette prime a enfin été acceptée : L'indemnité « panier repas » sera de 5,55 euros par jour travaillé. (Le Comité National de la Restauration est en attente de la réponse URSSAF concernant la fiscalité inhérente à cette indemnité : impôt sur le revenu ou pas).

Elle ne s'appliquera qu'à la période de confinement et par journée d'activité du salarié. Il nous a été indiqué que l'indemnité serait mise en paiement sur le bulletin de paie de juillet.

Les salariés recevront un mail pour leur notifier leur nombre d'indemnités « panier repas ». Ils pourront alors valider ou contester.

Les restaurants Orange ou inter-entreprises commenceront à rouvrir à compter de juin. Le calendrier sera proposé dans les semaines à venir.

Coût du télétravail

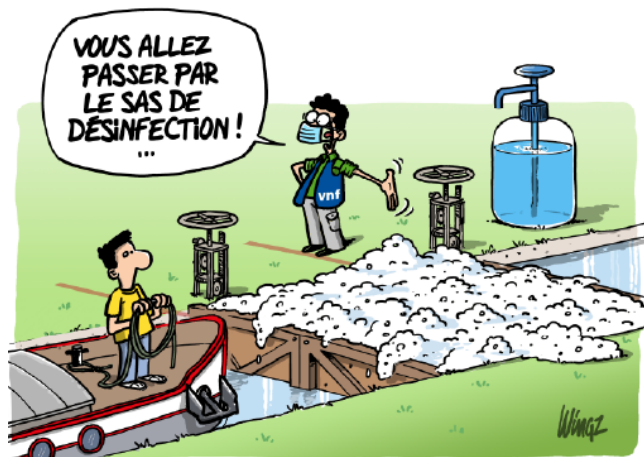
Concernant la prise en charge des frais engendrés par le télétravail (électricité, abonnement internet etc...), l'entreprise a opté pour un versement de 30 euros sur la paie de juin.

Incentives

Les salariés ayant gagné un voyage à l'occasion des derniers challenges sont mécontents de la compensation proposée par Orange suite à l'annulation du séjour au Brésil (1300 euros bruts proposés soit à peu près 1000 euros nets). Les délégués syndicaux centraux ont alerté la direction d'Orange sur le sujet.



DÉ-CONFINEMENT : DES IDÉES POUR TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ ?!



Bon courage à tous
Et à bientôt...



CFDT, le syndicat
qui change mon quotidien.

CFDT Télécoms Prestataires Ile de France
7-9 rue Euryale Dehaynin - 75019 Paris
contact@monsyndicatcfdt.fr